

**Des voix:** Oh, oh!

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. La Chambre a eu l'obligeance d'entendre le chef de l'opposition (M. Clark) et le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent). Elle devrait maintenant en faire autant pour le ministre de la Justice (M. Chrétien).

**M. Chrétien:** Si la formule de Vancouver est si satisfaisante, que dire de toutes les lacunes dont a parlé le chef néo-démocrate? C'est une formule disparate en vue d'établir une constitution au Canada. Si elle est si satisfaisante, que les premiers ministres provinciaux s'entendent et nous fassent leurs recommandations. Si le Parlement fédéral ne l'aime pas, qui décidera? C'est le peuple canadien qui décidera.

● (1620)

**Des voix:** Bravo!

**M. Chrétien:** Cela ne m'embarrasse guère. Je pense que parfois les priorités des hommes politiques nationaux ne peuvent pas et ne devraient pas être les mêmes que celles des premiers ministres provinciaux, car nous n'avons pas les mêmes responsabilités. Si vous êtes premier ministre provincial il est bien normal que vous défendiez les intérêts locaux, mais les hommes politiques nationaux doivent parfois arbitrer les aspirations des uns et des autres pour assurer le partage des richesses du Canada et veiller à ce que tous les citoyens aient les mêmes droits.

**M. Clark:** Sauf le droit de parole au Parlement.

**M. Chrétien:** Telles sont nos responsabilités nationales, et, si la formule d'amendement donne lieu à un profond désaccord, le peuple canadien décidera de ce qui cloche dans cette formule. Je lui fais confiance. Nous allons nous former en comité. Nous avons essayé de présenter la meilleure résolution possible.

**M. Clark:** Ha!

**M. Chrétien:** Oui. J'ai écouté pendant des semaines les discours des députés d'en face. Aucun d'eux n'a parlé de la charte des droits.

**M. Crombie:** Oh?

**M. Chrétien:** Oui, le député a posé une question à ce sujet. Je lui ai dit de venir au comité. Je n'ai pas écouté le discours du député. C'est au comité que nous répondrons à ses questions. Le député a demandé si la charte ne ferait pas obstacle aux programmes d'action sociale; or notre charte des droits prévoit justement la possibilité d'avoir de tels programmes si bien que le problème ne se pose pas. C'est une bonne chose que le député ait soulevé la question. Elle était pertinente, mais c'est en comité que nous pourrions l'étudier, alors allons au comité. Voilà toute la question.

Pourquoi cette diversion aujourd'hui? Les députés d'en face vont se lever pour dire que nous n'avons pas débattu de la constitution aujourd'hui. Nous en avons discuté pendant des jours et des jours. Pour nous faire perdre notre temps on a soulevé sans cesse la question de privilège. Dans certains cas, il a fallu y consacrer toute la journée au lieu de poursuivre le

### *La constitution*

débat. Ce n'est pas nous qui avons évoqué ces questions. Elles ne l'ont été que pour gagner du temps, et nous allons maintenant en comité. Nous écouterons les députés qui interviendront.

**M. Clark:** Et là encore vous mettez fin au débat par la clôture.

**M. Chrétien:** Monsieur l'Orateur, la population du Canada veut que nous arrivions à une décision. Elle en a absolument plein le dos de ce débat.

**Des voix:** Bravo!

**M. Chrétien:** La population du Canada veut savoir quelle est la position des députés d'en face.

**M. Clark:** Ma position est de ramener la constitution au Canada.

**M. Chrétien:** Les Canadiens ne veulent pas une double position où l'on se prononce pour et contre en même temps. Les députés d'en face devraient alors se brancher.

**Des voix:** Bravo!

**M. Chrétien:** Nous savons où nous allons. Je pense que cette tentative de diversion de cet après-midi sera rejetée.

**M. Clark:** Vous allez à Westminster pour vous cacher.

**M. Chrétien:** Nous allons décider par une mise aux voix si nous devons aller en comité. Nous espérons arriver à une décision d'ici la fin de l'année, et au début de l'an prochain nous aurons une constitution canadienne qui sera enfin et pour toujours sortie de l'impasse.

**M. Clark:** Vous n'aurez pas de pays l'an prochain.

**M. Chrétien:** Nous aurons une constitution canadienne qui sera modifiée au Canada et qui comprendra une charte des droits qui garantira à tous les Canadiens les droits qu'ils ont acquis...

**Des voix:** Bravo!

[Français]

**M. Chrétien:** ... que les droits qu'ils ont acquis seront ceux de tous les Canadiens, que le Canada est un pays capable de devenir sérieux, capable de se donner les institutions nécessaires, un pays qui pourra amender sa Constitution au Canada...

**M. Clark:** Pour les amendements, il faut aller à Londres!

**M. Chrétien:** Il faut y aller de toute façon, alors on y va. On veut une charte des droits. C'est la seule façon légale d'avoir une charte des droits à ce moment-ci, et nous allons l'avoir, monsieur le président. On s'est engagé à faire des changements, on a décidé qu'il fallait avoir une Constitution canadienne, qu'il fallait enchâsser les droits linguistiques des Canadiens dans la Constitution, de même que les deux langues officielles...

**M. Clark:** En Angleterre?